CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payables au mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra dénoncer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publieront ANGLAIS ET EN FRANCAIS, raison d'une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Une prime sera accordée à ceux dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, étant payées jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 4 heures P. M. et ira à la Mobile, lère qu'il aura suffisamment de frêt et passage offert. Le bateau a d'excellents emménagements pour les passagers, s'adresser à bord. (26 juin—6m) THOMAS RHODES.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURGH.

—Le bateau à vapeur NEW-BRUNSWICK, capitaine Clark, ayant une partie de son chargement allant à bord et partira sous peu. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 15 mai rue de la Nlle.-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur neuf du marcheur LANCASTER, capit. Hinkle, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi, 6 juin prochain. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 5 juin rue de la Nouvelle-Levée, No.

POUR LOUISVILLE.

Liens de la malle de l'Ohio et du Mississipi.

Le bateau-à-vapeur HOMER, capitaine G. Young, ayant la majeure partie de son chargement prête, partira sous peu. Pour le reste du passage, s'adresse à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 3 juin Nouvelle Levée, No. 15

POUR LOUISVILLE.

Le bat.-à-vapeur POWHATTAN, capt. G. Young, ayant une partie de son chargement prêt pour aller à bord, partira sous peu. Pour balance du passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE et BECKWITH,

N. B. Le Powhattan prendra du frêt pour Natchez, Vicksburg, Memphis, Randolph, &c. 24 mai

POUR TAMPICO.

La goélette DONITA, partira sans faute mercredi prochain. Ce bâtiment n'étant expédié que dans le but de porter la correspondance, les personnes qui désireront écrire sont prévenues qu'elles auront à payer cinq piastres par chaque lettre simple. Pour passage, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUFART, 1er juillet rue Royale, No. 105

POUR LE HAVRE.

Le navire CYRUS-BUTLER, capit. Frost, partira le 8 juillet, ayant de bons emménagements. Il pourra prendre quelques passagers, s'adresser à bord, ou à J. MAGER. 23 juin

POUR LIVERPOOL.

Le navire JOHN MARSH, capit. Chicas, a commencé à charger, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à BENJ. BOOTH & Co. 7 juin

POUR NEWPORT (R. I.)

Le navire DUBLIN PACKET, capitaine Butler, partira pour le dit port, le 27 courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 26 juin QUERTIER & BOUTIN.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Carbonnet, partira sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC, 23 juin rue Royale, No. 103.

POUR LIVERPOOL.

Le beau brick anglais MARY, capitaine Morton, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à BENJ. BOOTH & Co. 18 juin

DEMANDE d'un bon navire pour le Havre; s'adresser à J. MAGER. 17 juin

POUR LE HAVRE.

Le navire neuf et fin voilier NAPIER, cap. Lucas, partira sous peu, pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à JULES LEBLANC, 17 juin Rue Royale, No. 103.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier GRACCHUS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Snow, est encaissé et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HARRISON, BROWN & Co, 14 juin rue Royale, No. 147.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier PLATO, capitaine Colligah, partira sous peu, et peut recevoir commodément 6 à 8 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à THEOD. NICOLET & Co. 3 juin

POUR BALTIMORE.

Le brick (A 1,) doublé et chevillé en cuivre, CARROLL, capitaine Swan, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 80, ou à HARRISON, BROWN & Co. 31 mai rue Royale, n° 117

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier NEW-ORLEANS, capitaine Patten, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à THEOD. NICOLET & Co. 28 mai

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rues Mandeville et Amour. CHS. HATREL, 23 juin rue de Chartres, No. 123.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de HOTEL DU LAC située à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier pourra être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieuse il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on donnera la préférence à qui voudra l'occuper plusieurs années. Pour le prix et les conditions, s'adresser à R. TOLEDANO, 6 juin—6 rue St. Louis, No. 17.

A LOUER.

Un beau magasin, neuf, rue Toulouse entre Bourgogne et Rampart pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à P. O. SORBE, 6 juin rue Royale, No. 118.

A LOUER.

Le beau MAGASIN à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Poacher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, 7 mai rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 51, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 31, rue St. Louis. 15 mai

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.

EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-fraîche, Essence de Menthe, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer. E. EVEN. 4 juin

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou toute autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants sur sa moralité et sa conduite dans cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, Lafayette No. 5. 9 mai—1m

UNE récompense de dix piastres sera donnée à qui arrêtera et portera à la geole de cette ville, ou de l'une des paroisses de cet état, le nègre JEAN, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure, teint bien noir. Ce nègre est actuellement à cet être connu en ville, il a travaillé plusieurs années chez M. B. Bazas et chez M. Capenave. Le soussigné ne l'a pas vu depuis vendredi dernier, 14 du courant.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. A. ANGELAIN, 20 juin—8,1pp. rue Bourgogne, No. 264.

CHEVAL ÉPAVE.

IL a été conduit sur l'habitation de M. Manuel Bélis, syndic de la paroisse St. Bernard, un CHEVAL ALEZAN foncé, de cinq pieds 1 pouce 4 pouces de hauteur, ayant les deux pieds de devant ferrés, et le pied gauche de derrière. Blanc, si d'ici au 13 du mois prochain, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu le dit jour à l'encan. 26 juin—3, 10j.

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.

ME trouvant à même de donner, aujourd'hui, un détail plus circonstancié des objets qui m'ont été enlevés dans la nuit du 8 au 9 du courant, je publie l'inventaire suivant :

VINGT montres *patent levers* en or, fabrique de Moncas, Jos. Johnson, J. S. Tobias & co., Houghton et James Rigby ; une petite montre anglaise, cadran en or, ressemblant à un *patent lever* ; une montre de chasse, très plate ; 2 montres de Lépine, à boîtiers émaillés, une montre ordinaire en or, avec cadran en argent ; 4 montres à échappement à ancre, de la manufacture des frères Melly ; savoir : les Nos. 3916, 3917, 4001 et 4015 ; 2 Lépines en or ; 1 *patent lever* à double boîtier uni en or, de seconde main ; 1 do. double boîtier, à cadran émaillé blanc, No. 5891 ; 6 montres pour dames, dont deux émaillées et 4 en or ; une montre en argent de la manufacture des frères Melly, à échappement à ancre, environ 35 montres en argent, *patent levers*, de la manufacture de Leyland, Johnson, Foresters, et J. S. Tobias & co. ; 10 montres de chasse anglaises, 15 do. unies ; 1 do. de Lépine ; environ 28 clefs en or, de Breguet, dont 3 montées à gauche et les 20 autres à droite ; une épinglette bleue émaillée montée en diamans, de $120 ; un écrin contenant boucles d'oreilles en diamans, épinglettes et bagues, évaluées $300 ; une paire pendans d'oreilles en diamans, avec de fausses perles et une jarretière à 5 diamans dans une boîte ; une grosse épinglette d'un seul diamant, évaluée $400 ; une grosse bague en diamans, de 8 à 9 diamans, évaluées $350 ; 30 bagues en diamans assorties, de différents prix ; de 100 à 120 bagues en jais, perles, perles et diamans ; un écrin en camée, contenant un collier, des boucles d'oreille, et épinglettes, le collier composé de 22 camées petits et gros ; les boucles d'oreille 4, l'épinglette 1 ; 27 camées en tout, acheté de M. Joseph Degueirre, de New-York ; 30 bagues en diamans, grosseurs et prix assortis ; 100 à 120 bagues en jais, perles et diamans ; 1 écrin topaze et or, principalement pierres ovales, acheté à l'encan de M. Ducatel ; deux écrins en perles, avec centre en diamant ; dix dés en or ; une paire de lunettes en or ; 4 chaînes pour dames, en or ; 12 chaînes de montre, en or ; 6 do. de société de 6 à 8 médaillons en forme de cœur, &c., environ 80 paires de boucles d'oreille topaze, corail, jais, amothystes, mosaïques, camées, &c. ; une quantité de boutons à la mode ; une demi douz. cuillères de table en argent ; une douzaine fourchettes à dessert argentées ; 10 anneaux de deuil, avec cette inscription : *à la mémoire de* ; 6 cachets de montre en or ; 8 chaînes de sureté pour clefs ; 4 médaillons en jais ; 8 petites chaînes de montre en émail, &c.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera retrouver les articles ci-dessus ou retrouvera les voleurs, ou donnera des informations positives qui puissent conduire à cette découverte. L. MUH, 30 juin rue de Chartres, No 115

LE soussigné offre à vendre en débarquement du brick Victor de Marseille,

35 barriques de Vin, 66 caisses Vin Muscat,
54 caisses Salaisons assorties;
1 baril Olives, 3 sacs Noisettes.

F. H. PETITPAIN, 22 juin encoig. des rues de Chartres et Toulouse.

IL a été trouvé à l'encoignure des rues du Canal et Bourgogne, un SULKEY. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 juin—3,3ps

TANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux :

Nougat blanc en boîtes de 6 blanc ;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons ;
Anisette superfine en paniers ;
Vieux cognac de qualité supérieure ;
Guignolet d'Angers en paniers ;
Liqueurs assorties ;
Vins en caisse de divers crus, tels que Château Laffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.

Également en magasin.

Quelques caisses du Vin supérieur de Porto ;
Fruits confits de la Havane ;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques ;
Sirops de toute espèce ;
Cerises et fruits à l'eau-de vie ;
Kirchwaser, Absynthe de Suisse ;
Moutarde anglaise et française ;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages ;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère. qualité ;
2 pipes de Genièvre de Hollande ; le tout directement importé et à vendre par, T. TANAVIT, 15 juin encoignure Bourbon & Douane.

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en

500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Bellfort ;
120 barils Vin imitation Madère ;
800 caisses Vin Muscat ;
50 barils Vinaigre ;
100 caisses Saron bleu vif ;
239 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés ;
100 caisses Liqueurs superfines ;
30 " Absinthe de Neufchâtel ;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers ;
300 paniers huile d'Olive, marque Plagnol ;
180 caisses Salaisons assorties ;
78 balles amandes ;
4 jarres Fruits cristalisés ;
1 jarre Nougat ;
20 caisses fromages d'Hollande ;
10 " Pruneau de 50 pobans chacune ;
10 jarres Saucissons ;
20 " Amandes douces cassées ;
10 " do. amères do.
1 " Noix ;
1 " Noisettes ;
6 balles graines pour oiseaux ;
6 pipes Eau-de-vie ;
10 balles Bouchons ;
300 paniers Bouteilles vides ;
200 jarres vides ;
040 chaînes d'Ail ;

Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN, 5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

LES soussignés ont sur la Levée, vis-à-vis le Ferry, environ 200 barillets de mélasses qu'ils offrent à vendre, ou aux navires à un frêt modéré.

TOURNE & BECKWITH, 14 juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

VIN DE CHAMPAGNE, &C.—150 paniers de Champagne supérieur ; 6 balles Couvertures de laine, reçus par le navire Warsaw, du Hâvre.

60 barriques Vin de Marseille, ayant droit au *debenture*, à vendre par 14 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

SEL—1950 sacs, à bord du brick Mary, de Liverpool, à vendre par 13 juin B. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par F. PERRET, 7 juin rue Toulouse, No. 59.

CHEVAL ET HARROUCHE A VENDRE A BON MARCHE.—Une jolie Harrouche avec un bon cheval ; s'ils ne se vendent pas à l'amiable avant le 15 courant, ils seront offerts à l'encan, le dit jour, par P. A. Guillotte, encanteur, s'adresser rue Royale, No. 119. 6 juin

ON demande 320 Actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, s'adresser à 30 mai P. J. TRICOU.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co. 13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

Bureau de la Presse à Colon de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1833.

AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour la renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Enlé ; on suppose avoir égaré ces certificats. WM. HUDSON, 18 juin—6s secrétaire.

EN débarquement des bateaux-à-vapeur Lady Franklin et Farmer,

450 bls. vieux whiskey rectifié ;
114 bls. pork ;
500 bls. farine à Boulanger ;
25 do. bœuf ;
46 kegs graisse 1re. qualité, et
50 kegs beurre de mai, à vendre par 7 juin LOBRE & ORAIN.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades ; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, chinquillerie de tout genre et véritable table de Le Roy, tant liquide qu'en pilules, au magasin 21 mai ANT. MICHOUD, encoignure Levée et Ursulines.

VENTES PAR EXPERTISE.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 août, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Robertson et Bayou, mesurant 66 pieds de face, sur 144 pieds de profondeur, saisi à la demande du Dr. Thomas. L. DAUNOY, marshal. 1er, juillet

Ex Brink *contre* Thas. Pendegrast.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 août prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le terrain No. 7, d'après un plan fait par Joseph Pilié et déposé au bureau de T. Seghers, notaire public. Le dit lot situé encoignure des rues Baronne et Girod, faubourg St. Marie, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, se composant de 3 bonnes maisons d'habitation en bois dont une est toute neuve et l'autre en bon état, saisie et, pour être vendu sujet à une hypothèque de $2700 en faveur du vendeur, la dite propriété a 25 pieds sur la rue Girod et 102 pieds 10 pouces de profondeur sur la rue de la Baronne, saisie dans la demande ci-dessus. 1er juillet L. DAUNOY, marshal.

Robert Allen vs. Hillumerick.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 15 juillet, à 5 heures sur les lieux, dans une cour située rue de l'Hôpital et Bourgogne, une grande citerne, saisie dans l'affaire ci-dessus. 1er juillet D. DAUNOY, marshal

Ex. Jh. Pecquet vs. Paul Fonrouge.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 9 juillet, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre Madison et Dumaine, divers articles de Groceries, étagères et comptoir, &c., saisis dans la demande ci-dessus. L. DAUNOY, marshal. 26 juin

M. Caldwell vs. Thas Waldingham.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 10 juillet, à 5 heures, au Principal, un lot de cadres et garnitures, saisi dans l'affaire ci-dessus. 26 juin L. DAUNOY, marshal.

Ex La Pierre vs. Louis.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 29 juillet, à 5 heures, sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse, une pirogue No. 77, saisie dans la demande ci-dessus. 26 juin L. DAUNOY, marshal

VENTE par le Marshal.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. C. Gayarré juge président de la cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente Vendredi 5 juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, l'esclave nommée Marie, saisie dans l'affaire de Isaac Boissier. 20 Juin. L. DAUNOY, Marshal,

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 20 juin 1833.—No. 6959.—*Eulogio de Celis vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. Pédescleaux, not. pub., le lundi, 22 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés seront suspendues. Il est de plus ordonné que H. Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour,
21 juin—8,2ps. F. BUISSON, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge, 29 mai 1833.—*Allen Murphy contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Hugues Pédescleaux, notaire public, le samedi 6 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que C. Rusclius soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour.
30 mai—10 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Coirin vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues ; il est de plus ordonné que M. Geo. Ashridge soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour,
10 juin—9 2ps F. BUISSON, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—14 juin 1833—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—[No 6805]—*Dans l'affaire de John Prendergast contre ses créanciers*—Sur lecture et enregistrement de la pétition de Jean. F. Enoul Livaudais, syndic, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du failli, ait lieu en l'étude de W. Boswell, not. pub. mercredi, 17 de juillet prochain, pour déterminer les conditions et l'époque de la vente des biens cédés.

Par ordre de la cour,
15 juin—11, 2ps F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—*Robert Bronough contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Massy, notaire public, le lundi 8 juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.
26 juin—5,2ps FRED. BUISSON, dép. greffier

A LACOUTURE offre à vendre dans son magasin rue de la vieille Levée, entre Bienville et Douane, No. 21, et à des conditions raisonnables, les articles suivants :

2 caisses Pruneaux de 50 paubans chaque caisse ;
100 paniers Anisette de Bordeaux ;
20 petits barils Sirop de Limon ;
80 caisses Sucre blanc de la Havane ;
50 caisses Liqueur superfine ;
30 caisses Eau-de-fleur d'Orange triple ;
Jus de citron en barils et en dames jeannes ;
Amandes en coque et cassées ;
Quelques caisses véritable Absinthe Suisse ;
Une jarre Fruit cristalisés de Marseille ;
Confitures de la Havane en caisses de 12 paubans ;
Guignolet d'Angers, vin de Champagne et Muscat ;
Drogées, Liqueurs, Sirops assortis, Maraschino ;
Confitures de la Havane, cristalisées par petites caisses de 5 livres, et plusieurs autres articles. 20 juin

REÇU dernièrement et en vente chez le soussigné :
50 caisses de Macaroni ;
12 caisses de Sardines ;
12 caisses de Ratafia de Grenoble ;
10 jarres de Saucissons de 1ère. qualité ;
75 paniers de Champagne de 1ère. qualité ;
60 do. do. Vin de Chablis.

JULES LE BLANC, 24 juin rue Royale, No. 103.

TRAITES sur Marseille, en vente chez JULES LE BLANC, 24 juin rue Royale, No. 103.

A LOUER.—Une résidence d'été.—Un lot entier avec des maisons neuves dans la rue St. Ferdinand, faubourg Washington, 4 lots à partir de la Levée, s'adresser chez JULES LE BLANC, 24 juin rue Royale, No. 103.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages :

140 paniers huile de Marseille ;
80 do. do. de Bordeaux raffinée ;
160 caisses prunes de Bordeaux très-fraîches ;
800 fromages croute rouge ;
80 milliers cigarres mêlés, de la Havane et du pays ;
130 caisses salaisons assorties ;
Vin vieux de Marseille, de Bethfort ;
2 jarres fruits cristallisés ;
Confitures do. clavés ;
100 paniers guignolet d'Angers ;
Vin de Champagne, de Chablis, de Pommard et autres ;
6 balles de paniers français pour la provision ;
10 caisses crême de lait, 8 caisses rosolio di aniso, eau de noix, maraskino, kirschwasser, et en général tous les articles de leur signe, encoignure St Pierre et de Chartres.

CLAPIER & MIGOUD. 12 juin

HUILE D'OLIVE, Vins de côte et Vins Muscat. En débarquement du brick Cosmopolite, capitaine Corchale, de Marseille, et à vendre par les soussignés,

400 barriques Vin de Belfort et Elisée-Bazy ;
10 barils imitation Madère,
150 caisses Vin Muscat Frontignan,
300 paniers Huile d'olive,
10 barils Huile d'olive,
20 paniers Vermicelle,
30 caisses Raisins,
8 balles Amandes,
200 sacs Bouchons. CARRERE & BORDUZAT,
19 juin rue St Louis, No 11

AU BAZAR DE PARFUMS,

Rue Royale, No. 238.

INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :

Pommade ou Crême de Concombre, pour le teint ;
Lait do. Fraîche
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre, dito
Vinaigre aromatique, dito antipestilentiel, dit des Quatre Voleurs.

F. TRAITES, 13 mai rue Royale, No. 238.

TRAITES, sur l'Angleterre, à vendre par BENJ. BOOTH & Co.

VENTES PAR LE REGISTRE.

PAROISSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens.—Samedi, 13 juillet 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Bassin et St. Louis, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Susanna Hall.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour.
1er juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens—Samedi, 13 juillet 1833, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu James Whitworth.—Conditions de la vente : Comptant.

1er juillet W. F. G. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens—Vendredi, 12 juillet 1833, à 10 heures il sera vendu au ci-devant domicile de feu le capitaine George Rollins, No. 314, rue Tchapitoulas, entre rues Louise et Delord, un fonds de boutique d'eau de Seltz, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt—Plus un cheval et un gray.

Conditions de la vente : Toute somme au-dessous de $200 payable comptant, et toute somme au-dessus de $200 payable à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour.
1 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 11 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, la goélette Elizabeth, avec les agrès et apparaux, la moitié indivise de laquelle appartient à la succession de feu Antoine Dalton, et l'autre moitié à Pierre Lemoine.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, l'acquéreur ayant le privilège d'escompter les billets à un taux n'excédant pas dix pour cent par an, ou autant des dits billets qu'il sera nécessaire pour satisfaire les hypothèques et privilèges existant sur la susdite goélette.

Par ordre de la Cour,
26 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le register des Testamens.—Mercredi, 10 juillet, 1833, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au ci-devant domicile de feue Marie-Louise Simon, rue du Cirque, vis-à-vis l'hôpital de la marine, au faubourg Ste. Marie, les effets mobiliers appartenant à sa succession.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la Cour,
28 juin S. BLOSSMAN, dép. reg.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testaments.*—Vendredi, 5 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, une mulâtresse nommée Eliza, âgée d'environ 25 ans, appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.

Conditions de la vente—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Mardi, 9 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle-Orléans et ayant une superficie d'environ 30 arpents, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 11 avril 1827, et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testaments—Vendredi, 5 juillet 1833 ; j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Jackson, une négresse nommée Polly, âgée d'environ 21 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Samuel Locke a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Moore, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui le peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
28 juin S. BLOSSMAN, dép. reg.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Amos Hough a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lawrence Earl, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
28 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Mathew Carahar a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Richard Green, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
28 juin. W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Marie Julienne Dupin veuve de Jean Dayson a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Jean Dayson, décédé ab. intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
26 juin S. BLOSSMAN, dép. register.

COUR DES PREUVES—Attendu que D. M. W. Mannturn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Ferenéd Boyle, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
28 juin S. BLOSSMAN, dép. gref. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jno. M. Back a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hyam M. Myers, décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
26 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Succession de P. B. Penny.*—Il est ordonné, qu'une assemblée des créanciers de feu P. B. Penny, soit convoquée, et tenue en l'étude de Brancle W. Miller, notaire public, samedi le 27 de juillet prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires de la succession ; et il est de plus ordonné, que H. B. Cenas, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit P. B. Penny.

Nile.-Orléans, le 24 juin 1833.

[Signé] CHARLES MAURIAN, juge.

Je certifie ce que dessus.

26 juin—d S. BLOSSMAN, dép. Rég.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32*, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, boulons à écrous, appareils de fontaines, [illegible] bains et d'eau froide, [illegible] comptoirs, plaques de cheminées, rideaux et boucliers, réparé aussi les candeliers et lampes et généralement nettoie et dore toute sorte d'articles à des prix modérés.

TRAITES SUR FRANCE,